

Arrêté n°2025-16-CoST portant nomination du Jury d'admission M1 et M2 du Master SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / ARTS, LETTRES, LANGUES, Mention HUMANITÉS, parcours Littératures : Théorie, Histoire au titre de l'année universitaire 2025-2026, Session 1

Le directeur de l'École normale supérieure,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L612-6, L613-1, L712-2 et D911-31;

Vu le décret n° 2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure, notamment ses articles 3

Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 modifié relatif au diplôme national de master ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université Paris sciences et lettres et lettres (Université Paris sciences et lettres (Université Paris sciences et lettres et lettres (Université Paris sciences et lettres et lettres (Université Paris sciences et lettres et le

Vu le décret du 12 mars 2022 portant nomination de M. Frédéric WORMS, directeur de l'École normale supérieure ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié relatif au cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplôm nationaux de licence, licence professionnelle et de Master;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2021 accréditant l' Université Paris Sciences et Lettres (Université PSL) en vue de la délivrance diplômes nationaux ;

Vu la délégation de gestion de l'Université PSL à son établissement composante, l'École normale supérieure, pour la

Sur proposition du responsable de la mention, M.Dominique COMBE

## ARRÊTE

ARTICLE 1er: Sont nommés membres du Jury d'admission M1 et M2 du Master SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / ARTS, LETTRES, LANGUES, Mention HUMANITÉS, parcours Littératures: Théorie, Histoire au titre de l'année universitaire 2025-2026. Session 1

M. Dominique Combe, Professeur des universités à l'ENS-PSL

M. Thomas Conrad, Maître de conférences à l'ENS-PSL

Mme Mandana Covindassamy, Maîtresse de conférences à l'ENS-PSL

Mme Déborah Lévy-Bertherat, Maîtresse de conférences à l'ENS-PSL

M. Jean-Charles Darmon, Professeur des universités à l'ENS-PSL

ARTICLE 2: M. Dominique Combe est nommé président du jury.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est porté à la connaissance des étudiants par voie de publication sur le site internet de l'École normale supérieure.

ARTICLE 4 : Le directeur de l'École normale supérieure et la directrice générale des services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 10 avril 2025

Le directeur de l'École normale supérieure